

**Peeters, Jean, (1999) : La médiation de l'étranger. Une sociologie de la traduction, Arras, Artois Presses Université, coll. « Traductologie », 367 p.**

Atibakwa Edema

---

Volume 46, numéro 3, septembre 2001

URI : [id.erudit.org/iderudit/002695ar](http://id.erudit.org/iderudit/002695ar)

DOI : [10.7202/002695ar](https://doi.org/10.7202/002695ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN 0026-0452 (imprimé)  
1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Atibakwa Edema "Peeters, Jean, (1999) : La médiation de l'étranger. Une sociologie de la traduction, Arras, Artois Presses Université, coll. « Traductologie », 367 p.." *Meta* 463 (2001): 600-604. DOI : [10.7202/002695ar](https://doi.org/10.7202/002695ar)

---

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

PEETERS, Jean, (1999): *La médiation de l'étranger. Une sociologie de la traduction*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Traductologie », 367 p.

Quand la sociolinguistique vient au secours de la traduction, tels pourraient être le raccourci et le résumé de l'ouvrage de Jean Peeters. C'est pourquoi il faut le dire d'emblée, Jean Peeters ne cherche pas à donner des outils pour traduire tel ou tel document ni ne traite de la fidélité de la traduction, mais s'interroge sur le « pourquoi » de l'opération, « sur ce qui fonde la traduction en tant que telle ».

Le livre comporte sept chapitres, répartis sur trois parties. Une annexe clôt l'ouvrage afin de donner un bref aperçu de la théorie (*théorie de la médiation*) sur laquelle s'appuie l'approche de Peeters. Élaborée par Jean Gagnepain, la théorie de la médiation vise à expliquer ce qui fait la spécificité du comportement humain ou du fonctionnement linguistique, technique, social et normatif qui se manifestent dans le langage.

L'hypothèse de Jean Peeters se formule ainsi : la traduction, parce qu'elle est un **acte d'interlocution**, n'est pas seulement interlinguale ni fondamentalement linguistique. Au fond, elle n'est un acte verbal que par contrecoup ; elle est « fondamentalement un ordre social ». L'angle d'approche de Peeters étudie les relations entre le social et le verbal, le premier influant sur le deuxième, même à l'intérieur d'une même langue. Parce que la langue est essentiellement sociale et qu'elle n'est linguistique que par le contenu, elle implique des interlocuteurs qui se reconnaissent comme étrangers à travers elle, quelle qu'elle soit.

L'« étranger » ne recouvre pas seulement une langue qu'on ne comprendrait pas mais il concerne aussi les différenciations sociales et historiques des individus. En poussant les choses à limite on pourrait ainsi distinguer, à l'intérieur d'un même

parler, le bilinguisme interne du bilinguisme externe. Ce qui justifie, on l'aura compris, le titre de l'ouvrage de Peeters.

Il base son argumentation sur trois instances : « la langue », « les langues et le traducteur » et « les langues en échange ». Celles-ci forment les trois parties du livre.

### **Première partie : la langue**

Selon Peeters, contrairement à ce qu'affirme l'ensemble des théoriciens de la traduction (notamment Antoine Berman et Jacques Bouveresse) la traduction est tout aussi intralinguale qu'interlinguale.

Pour le démontrer, il recourt à ce qu'il appelle les *rationalités humaines* dont celles qui sont directement de nature linguistique :

- la **capacité de Signe** ; nullement prisonnière d'aucun système elle vaut pour toute langue. Ce principe concerne uniquement l'existence des lexies, indépendamment de leur emploi ; c'est juste un capital (linguistique) propre aux langues naturelles ;
- la **capacité de Personne** ; elle « sociologise » en quelque sorte la langue (laquelle devient ainsi un fait social), ce qui fait que la langue n'est jamais homogène d'un groupe à un autre ni même chez un même individu, cela dû au partage inégal (d'ordre sociologique justement) des mots et à l'incidence de la personne sur la langue.

Cette variation fonde donc la nécessité de tenir compte des « états variés et multiples de rapports interlocutifs », états que Peeters englobe et analyse sous la dénomination de « configuration historique » de la langue : lexique (vocabulaire), grammaire particulière, acception (identité conceptuelle, unité conceptuelle), phraséologie. La configuration est historique parce que « l'analyse montre qu'on observe de l'histoire partout et que le langage est façonné par notre expérience sociale ». Et c'est ici qu'interviennent les expressions idiomatiques « impossibles à traduire littéralement », selon la définition classique, et « qu'il faut transporter en bloc dans la langue étrangère », selon M. Yaguello.

Ces expressions idiomatiques méritent un traitement particulier, car leur « statut est mal défini », selon Peeters. Pour mieux les analyser, il les inscrit dans « le cadre de l'expérience sociolinguistique » (tout le chapitre II est consacré à « l'idiomatISATION »). L'idiomatization (dimension discrète et négligée par la traduction) constitue le pôle contradictoire de la traduction parce que tout en les rapprochant, elle oppose aussi « deux histoires de rapport interlocutifs ». « La traduction n'échappe pas à ce par quoi nous existons socialement », ce qui aboutit à « ce qu'une traduction universitaire ne se confond pas avec une traduction pour une maison d'édition » ce qu'il confirme dans le chapitre V.

En conclusion de la première partie, la conception que Peeters a de la langue « rompt avec une certaine idée selon laquelle la “vraie” traduction n'aurait lieu qu'entre des langues ». Pour lui la traduction est et demeure « une conversation » entre « deux faces du personnage » traducteur.

### **Deuxième partie : les langues et le traducteur**

Après avoir ainsi placé le point de départ de la traduction dans le rapport intralingual (niveaux de langue ou ton et registre, récit, genre, famille de document) dans la première partie, dans cette deuxième partie, l'auteur situe maintenant la traduction dans

son cadre habituellement convenu, à savoir dans deux interlocutions mutuellement étrangères, c'est-à-dire la traduction professionnelle de la langue de départ à la langue d'arrivée, bref ce qu'on appelle traduction interlinguale. Ce qui en découle d'abord en tant que métier et entraîne comme conséquence ensuite avec sa relation pédagogique est analysé dans deux chapitres. D'où le titre du chapitre IV, « Les langues étrangères » et celui du chapitre V, « Le métier de la traduction et le professorat de langues ».

Il se pose ici deux difficultés à résoudre :

- d'une part, la question de la limite d'une langue à l'autre n'est pas toujours évidente, si l'on prend, par exemple, le cas de la frontière entre l'allemand et le hollandais. « On peut se demander si le Hollandais qui parle un dialecte similaire à celui de son voisin allemand, ou inversement, parle hollandais ou allemand. A-t-on affaire à deux langues différentes ou à une seule ? Mais si ce sont deux langues différentes, pourquoi se comprennent-ils ? Et si c'est la même langue, sera-ce du hollandais ou de l'allemand ? Si c'est le même dialecte, sera-ce un dialecte hollandais ou allemand ? Si ce sont deux dialectes, a-t-on affaire à deux dialectes différents de la même langue ou à deux langues distinctes ? » Autant des questions à la fois linguistiques et sociolinguistiques dont le traducteur, le cas échéant, doit en tenir compte ;
- d'autre part, « c'est le concept même de l'unité de la langue qui est remis en cause » car il y a « accumulation et superposition, dans une même langue, de technoclectes, de sociolectes, de régiolectes et, au fur et à mesure que l'on tente de déterminer de proche en proche son unité et sa spécificité, celle-ci semble nous échapper ». Ce que Claude HAGÈGE (1987, *Le français et les siècles* : 131) résume en ces termes : « La frontière entre les notions de langue et de dialecte n'est pas toujours facile à tracer. »

Toutefois, ces différents découpages et cette différenciation intralinguaux n'appellent pas encore un traducteur professionnel même si l'opération traduction (dans une moindre mesure certes) a lieu, par exemple, entre un Québécois et un Belge de souche wallonne ou un Suisse francophone (pour donner l'exemple de ce qui est convenu d'appeler « l'espace francophone »). Pour une raison simple : l'intercompréhension (« compréhension linguistique partagée » selon la définition qu'il en donne) est le critère de l'identité et de l'unité de la langue. Ce n'est que quand la configuration historique ne permet plus l'échange verbal et rompt l'interlocution (rendant le dialogue impossible) que commence la frontière entre une langue et une autre, c'est-à-dire quand l'intercompréhension mutuelle (aussi bien à caractère sociolinguistique que linguistique) est quasiment nulle, en d'autres termes, quand elle est non partagée.

C'est alors que survient et se justifie la place du traducteur puisque son rôle est de pallier « la rupture d'intercompréhension entre des interlocuteurs mutuellement étrangers ». Aussi le traducteur est-il doublement interlocuteur, tant dans la langue de départ que dans la langue d'arrivée. Le métier de traducteur n'est donc pas une « simple opération linguistique de mise en équivalence sémantique ». Il le démontre plus loin quand lors d'un reportage sur les soldats américains, la séquence « *It was like 4th July* » par un journaliste américain devient « On aurait dit le 14 juillet » pour un journaliste français qui le traduit.

Cependant, il fait distinguer d'un côté le métier du traducteur professionnel et de l'autre le métier de l'enseignant des langues étrangères. L'enseignant de langues serait, en quelque sorte, un fabricant de balances et le traducteur professionnel l'utilisateur de ces balances.

Le métier de traducteur professionnel se distingue de celui du professeur de langues sur plusieurs points dont les principaux sont :

alors que dans le métier de la traduction :

- « on a un **échange indirect** avec des intermédiaires » ;
- « on ne peut pas parler d'un **processus unique** dans le cas de la traduction » ;
- « le métier de la traduction est un mécanisme social abstrait **distributeur de rôles abstraits** » ;

dans le métier du professorat de langues,

- « on a un **échange direct** entre les interlocuteurs » ;
- il n'y a par conséquent qu'un **échange entre les interlocuteurs** » ;
- « le métier du professorat de langues est un mécanisme social abstrait **distributeur de positions** ».

En résumé, le « métier de la traduction ne recouvre pas celui du professorat de langues » et « faire de la traduction dans le métier de la traduction n'a sociolinguistiquement rien à voir avec la traduction dans le professorat de langues ».

### Troisième partie : les langues en échange

La recherche de la fidélité n'a pas empêché de générer une dichotomie en traduction selon que l'on se place soit du point de vue de la langue de départ, soit du point de vue de la langue d'arrivée. D'où le couple **traduction ethnocentrique vs traduction éthique** (Antoine Berman), **traduction annexe vs traduction décentrée** (Henri Meschonnic), **traduction cibliste vs traduction sourcière** (Jean-René Ladmiral), **dynamic equivalence vs formal equivalence** (Eugene A. Nida), **communicative translation vs semantic translation** (Peter Newmark), sans parler des traductions **conservatrices et moins altruistes vs traductions réformistes et moins préservatrices**, toutes réductibles en réalité à deux théories faussement contraires puisque « relevant fondamentalement d'une relation ethnico-morale ».

Se trouvant à l'intersection et étant « médiateur » et au centre de l'interlocution entre ces deux positions apparemment antagonistes et « mutuellement étrangères », le traducteur peut être tenté de privilégier un point de vue ou un autre, suivant qu'il désire, par exemple, mieux coller au public à qui est destiné son produit. Sa traduction sera alors taxée d'ethnocentrisme selon qu'il ramènera « tout à sa propre culture, à ses normes et à ses valeurs » au regard d'une autre traduction possible, l'éthique.

Sans toutefois se prononcer en faveur de l'une ou l'autre méthode de fidélité (ou d'infidélité), le but de Peeters dans cette dernière partie est de « mettre en évidence les conditions sociales de l'échange linguistique dans la traduction professionnelle ». Pour lui, ce qui est important c'est de comprendre pourquoi, interlocutivement, la traduction peut être l'une plus ou moins ethnocentrique, l'autre plus ou moins inter-férentielle, qualification qu'il préfère aux autres (éthique, décentrée, sourcière, etc.).

Pour lui, l'ethnocentrisme sur la traduction « n'est pas à concevoir comme un refus de l'Étranger » mais « comme la prise en considération du filtre et repère sociolinguistique qu'est la langue d'arrivée dans la traduction ». L'ethnocentrisme peut alors se concevoir de deux façons : soit de manière endolinguistique (c'est notre vocabulaire à nous), en ce cas elle diachronique, soit de manière exolinguistique, auquel cas elle est socioculturelle. Deux exemples illustrent chacun de ces cas.

Quand, en 1964, E. A. Nida et C.P. Taber entreprennent de traduire la *King James Version* de la Bible (américaine) datant de 1611, ils veulent « s'adresser aux lecteurs américains d'aujourd'hui et non plus à ceux de 1611 ».

En effet si les phraséologies telles que *greet one another with a holy kiss* et *do not let your left hand know what your right hand is doing* étaient sociologiquement acceptables et historiquement actuelles (héritage récent des immigrants anglais ou écossais), même si les termes de ces expressions font toujours partie de l'anglais américain, « aujourd'hui en 1964 aux États-Unis [...] on ne s'embrasse plus mais on se serre la main, et l'image de l'ami intime a remplacé celle des mains ». Les expressions de 1611 sont ainsi converties en *give one another a hearty handshake* et *do it in such a way that even your closest friend will not know about it*.

Il s'agit donc ici d'une distance sociologique et d'une étrangeté linguistique que le traducteur ethnocentrique se doit de combler et d'adapter afin de conformer le texte à la contemporanéité de l'interlocution.

Le problème est beaucoup plus complexe quand il s'agit d'adapter les *Essais* de Montaigne, écrits en 1580, pour le lecteur français de 1989. Car à part l'adaptation phraséologique, s'y ajoutent des problèmes orthographiques, syntaxiques, sémantiques et grammaticaux.

Dans ces deux exemples, nous sommes dans une traduction ethnocentrique endolingue ou intralinguale, pour employer la classification de Jakobson.

Par contre, quand *Macbeth* est traduit en québécois, la problématique de l'ethnocentrisme n'est plus « seulement envisagée du point de vue du vocabulaire, de la grammaire particulière, de l'acception et de la phraséologie » mais « le problème est de découvrir en quoi les modifications apportées isolément par les traducteurs sont systémiques et en quoi elles sont fonctionnelles dans une conjoncture socio-historique donnée » diagnostique Annie Brisset que Peeters cite.

De même, quand, lors de la guerre du Golfe dans laquelle ont pris part aussi bien les soldats américains que les soldats français, parlant d'une explosion qui ressemble à un feu d'artifice, un reporter français traduit « *It was like 4th July* » (de l'américain) par « On aurait dit le 14 juillet », il ne se trompe pas de date mais il change à la fois d'histoire et de phraséologie puisque la date du 4 juillet concerne l'histoire américaine. S'adressant à un public français, il doit tenir compte de la nécessité de (re)mettre la phraséologie dans l'histoire française, afin que son produit soit inculturé, faute de quoi il serait mal reçu parce que acculturé.

Le dernier chapitre traite des interférences linguistiques (vocabulaire, grammaire, acceptions, phraséologie) et des interférences idiomatiques (récits et genres).

En gros, selon Peeters, l'interférence n'est pas seulement l'incidence des mots nouveaux qui entrent dans notre langue (*sniper* vs *franc-tireur*), c'est aussi une affaire de redistribution des acceptions du vocabulaire déjà dans la langue dès qu'une nouvelle science entre dans notre vie quotidienne. Il suffit de voir comment les mots tels que *souris*, *menu*, *fichier*, *fenêtre*, *cliquer*, *lecteur*, *serveur*, etc. prennent un autre sens quand nous les utilisons en informatique.

En conclusion, ce n'est pas à une linguistique des équivalences sémantiques mais à une sociolinguistique de la traduction que se livre Peeters. C'est l'intervention du traducteur dans la langue d'arrivée qui l'intéresse, comment le traducteur agit socialement sur la langue. Si la langue se modifie c'est qu'elle est un rapport social. C'est le mérite de ce livre.